

PRIMES GRAND ÂGE ET D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
FO REVENDIQUE LEUR ATTRIBUTION AUX AGENTS TERRITORIAUX

Le 31 janvier 2020, sont parus au journal officiel 2 décrets et 2 arrêtés qui créent la prime « grand âge » et la prime « d'attractivité territoriale » et en fixent les montants.

Ces primes sont destinées aux personnels qui exercent dans les établissements accueillant des personnes âgées et notamment les EHPAD. Or, en l'état actuel, ces textes ne visent que les agents de la fonction publique hospitalière.

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé a saisi le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, M. Olivier DUSSOPT, afin que cette prime soit étendue, avec les mêmes modalités d'attribution, aux agents de la fonction publique territoriale.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Contact presse :

Johann Laurency : 06 20 21 09 57